

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13
FAX (1) 43.31.19.83
CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1542 - 22 novembre 1990 - 4,5 F

D 1542 PÉROU: MISSION D'INFORMATION DU CONSEIL OECUMENIQUE DES ÉGLISES

A la demande de la Coordination nationale des droits de l'homme - qui regroupe une trentaine d'organisations du Pérou - une délégation du Conseil oecuménique des Eglises de Genève a visité le pays du 14 au 24 octobre 1990. Au terme de ses contacts et voyages dans le pays, la commission de neuf membres et de quatre accompagnateurs a publié un communiqué de presse (texte ci-dessous) pour attirer l'attention de l'opinion internationale sur la "situation de violence grave et de profonde crise économique, sociale et institutionnelle". La population pauvre du pays en est la première victime (cf. DIAL D 1535). La commission a par ailleurs constaté qu'avec la nouvelle présidence d'Alberto Fujimori, le 28 juillet 1990, aucune nouvelle stratégie de paix n'était discernable.

Note DIAL

1. Membres de la délégation oecuménique internationale au Pérou

- 1) Mme Iona Victoria Campagnolo - Universitaire, ancienne présidente du Parti libéral du Canada, ancien membre du Parlement et ancien ministre du gouvernement, Canada.
- 2) Rev. Ryuichi Doi - Pasteur de l'Eglise unie du Christ au Japon, et membre de la Diète nationale (Chambre basse) du Japon.
- 3) Mgr André Fauchet - Evêque catholique romain de Troyes (France), ancien président de la Commission Justice et paix de la Conférence épiscopale française, chevalier de la Légion d'honneur.
- 4) Rev. Gilberto Flores - Pasteur de l'Eglise mennonite du Guatemala, conseiller des Eglises évangéliques du Guatemala (CIEDEG), et représentant du Conseil latinoaméricain des Eglises (CLAI) pour la délégation.
- 5) Rev. Dr. Sang Chul Lee - Ancien président de l'Eglise unie du Canada, ancien membre du Comité exécutif du Conseil général de cette Eglise et membre de son comité d'affaires internationales.
- 6) M. Thomas Loeb - Expert de développement social et économique, envoyé en coopération avec l'Eglise évangélique d'Allemagne (EKD), directeur de la Fondation allemande pour le développement, département Amérique latine.
- 7) Dr José Antonio Martín Pallín - Magistrat de la Cour suprême d'Espagne, ancien président de l'Association pro-droits humains d'Espagne, membre de la Commission internationale de juristes (Genève).
- 8) Rev. Dr Newton Thurber - Ancien secrétaire général associé pour les ministères d'outre-mer du Conseil national des Eglises du Christ aux Etats-Unis, ancien missionnaire/travailleur fraternel de l'Eglise unie presbytérienne-USA, au Japon.
- 9) Rev. Rolando Villena - Pasteur et ancien évêque de l'Eglise méthodiste en Bolivie, secrétaire du Conseil latinoaméricain des Eglises (CLAI) pour la région andine, et représentant de CLAI pour la délégation.

La délégation était accompagnée par:

- 10) Rev. Charles R. Harper Jr. - Secrétaire du Bureau des droits humains pour l'Amérique latine, Conseil oecuménique des Eglises, Genève.

D 1542-1/4

- 11) M. William Fairbairn - Directeur exécutif du comité inter-Eglises pour les droits humaine en Amérique latine, Canada.
- 12) Melle Coletta Ann Youngers - Associée du Bureau de Washington pour l'Amérique latine (WOLA), Washington D.C., Etats-Unis.
- 13) Melle Muriel Julliard - Assistante du Bureau des droits humains pour l'Amérique latine, Conseil oecuménique des Eglises, Genève.

2. Communiqué de presse publié à Lima le 24 octobre 1990

Le Conseil oecuménique des Eglises, répondant à l'invitation de la Coordination nationale des droits humains au Pérou, a patronné la visite au Pérou d'une délégation de plusieurs personnalités liées au monde de l'humanisme, de la politique et à diverses confessions religieuses.

La Commission internationale a eu les objectifs prioritaires suivants:

1. promouvoir la sensibilisation à la situation des droits humains au Pérou;
2. soutenir les Eglises, institutions et personnes liées à la promotion et à la défense des droits humains au Pérou;
3. renforcer la solidarité des organismes internationaux avec tous ceux qui souffrent des conséquences de la violence qui sévit dans cette nation.

La Commission a mené à bien son travail en se réunissant avec diverses autorités de la nation, des parlementaires, des responsables d'Eglises, des communautés religieuses, des personnalités, des membres d'organisations sociales représentatives (pay-sans, syndicats, communautés autochtones, etc.), d'organismes de défense des droits humains, d'associations de parents de disparus, des membres de partis politiques et d'associations professionnelles.

Dans le but d'obtenir une vision plus ample des situations régionales, la Commission s'est divisée en trois groupes pour visiter les localités de Ayacucho, Pucallpa et Tarapoto.

Situation des droits humains

La Commission a pu constater que le Pérou vit en ce moment une situation de violence grave et de profonde crise économique, sociale et institutionnelle. La violence a atteint des niveaux d'une telle intensité qu'elle préoccupe fortement non seulement les membres de la Commission mais aussi l'opinion publique internationale.

La formation d'un nouveau gouvernement surgi des urnes a réveillé des espoirs qui donnent la possibilité de transmettre aux autorités notre constante préoccupation pour les violations continuelles des droits humains les plus fondamentaux.

Les institutions de l'Etat péruvien ont dû faire front depuis plus de dix ans à la violence déchaînée contre l'ordre institutionnel et la vocation démocratique de la majorité, par des groupes armés qui n'ont pas hésité à recourir massivement aux assassinats de sang froid pour tenter d'atteindre leurs buts. L'augmentation des actions terroristes, avec de graves pertes en vies humaines, démontre l'insensibilité persistante de ces groupes armés devant la clameur généralisée de la société qui réclame la fin de la violence. La Commission condamne formellement ces actes terroristes.

La réponse de l'Etat face à cette situation a été de déclarer en état d'urgence des zones toujours plus grandes du pays, et de remettre le contrôle de l'ordre interne aux commandements politico-militaires. L'opinion générale recueillie est unanime, affirmant l'échec de la stratégie antisubversive durant la dernière décennie, entraînant un coût extrêmement élevé sous la forme de graves violations des droits humains. Selon les rapports des Nations-Unies, le Pérou est le pays qui compte le plus grand nombre de personnes détenues-disparues dans le monde depuis ces trois dernières années.

Durant cette visite, nous avons pu constater que, toute cette année et également sous le nouveau gouvernement:

- les exécutions extrajudiciaires et les tortures sont perpétrées par les forces de l'ordre, les groupes armés rebelles et les organisations paramilitaires;
- la pratique de la disparition forcée continue, sans que les autorités du pouvoir judiciaire et du ministère public effectuent des recherches poussées en vue de déterminer les responsabilités éventuelles;
- la formation d'organisations de défense civile, dont beaucoup sont encouragées par les forces armées, quand elles dépassent leurs buts légitimes d'autoprotection, entraîne, dans les zones en état d'urgence, l'escalade de la violence et reproduit des pratiques de violation des droits humains;
- les conséquences de la violence politique retombent principalement sur les couches les plus défavorisées et faibles de la société;
- la violence politique s'est développée de façon alarmante durant cette année, causant déjà plus de victimes que pendant toute l'année dernière;
- le déchaînement de cette violence a obligé des dizaines de milliers de personnes à émigrer vers Lima et d'autres capitales du pays, ce qui accroît les sérieux problèmes de survie, d'autant plus que les organismes publics se désintéressent de cette situation et n'assument pas leurs responsabilités;
- la population affectée n'arrivera bientôt plus à supporter cette situation de violence et de misère;
- nous avons perçu un manque de volonté politique des plus hautes instances du pouvoir judiciaire et du ministère public à dépasser les barrières que prétend imposer l'état d'urgence aux compétences inaliénables du pouvoir judiciaire, ce qui entraîne l'impunité des crimes dénoncés;
- malgré l'annonce faite par les autorités responsables, nous n'avons pas observé de nouvelle stratégie de pacification, ni de réponse effective du gouvernement aux propositions faites par certaines organisations sociales.

Signes d'espoir

Nous exprimons notre admiration pour les organisations populaires qui développent leurs propres stratégies de survie face à la faim et au chômage, exprimant ainsi leur volonté de préserver la vie et de construire la paix.

Malgré la détérioration de la valeur de la vie humaine, l'espoir se recrée chez les femmes, animées par la conviction de rechercher la vérité et la justice. Ces situations extrêmes expriment aussi le besoin urgent de faire cesser définitivement les détentions, les disparitions et les morts. En particulier, nous admirons le courage des familles des victimes de la violence qui, malgré les menaces, continuent à dénoncer les violations des droits humains et à exiger le rétablissement de la justice.

Dans la lutte pour la défense de la vie, la Coopération nationale des droits humains du Pérou a réalisé un travail efficace et indispensable de défense des droits humains et d'élaboration de propositions alternatives de pacification, en condamnant le crime d'où qu'il provienne.

Dans le contexte de violence dont souffrent les communautés, nous saluons le rôle des Eglises qui, d'une manière ou d'une autre, sont devenues des agents de solidarité et de promotion de la paix.

Nous voyons aussi comme signes d'espoir les gestions des personnes qui, ayant fonction d'autorité, essaient d'ouvrir des espaces de communication et de coordination avec les forces vives du pays.

Conclusions

Sur la base de ce que nous avons pu observer, la Commission souligne la nécessité impérieuse pour le nouveau gouvernement de rétablir la confiance en un Etat de droit, et de prendre les mesures nécessaires à la pacification du pays, en respectant sans restriction les droits humains de la population péruvienne. Dans ce but, l'autorité militaire devra se soumettre à l'autorité civile, même dans les zones actuellement en état d'urgence.

La Commission recommande au gouvernement péruvien d'apprécier à sa juste valeur le travail de la Coordination nationale des droits humains. Il est nécessaire d'établir une communication fluide et systématique entre la Coordination et les autorités d'Etat.

Faisant siennes les recommandations des rapporteurs des droits humains des Nations-Unies, la Commission se permet d'insister sur la nécessité de protéger efficacement les témoins et parents de victimes de violations de droits humains.

La Commission recommande à la communauté internationale chrétienne, aux gouvernements et aux autorités intergouvernementales, de donner une priorité particulière à la défense des droits humains au Pérou et de promouvoir la solidarité pour contribuer à l'amélioration de la situation des droits fondamentaux dans le pays.

Devant la très grave situation de violation des droits humains, la Commission appuiera la pétition de la Coordination nationale des droits humains qui demande que la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des Etats américains (OEA) organise une visite sur place qui culmine dans un rapport d'évaluation de la situation. De même, elle appuiera la pétition de la même Coordination pour que la Commission des droits de l'homme des Nations-Unies nomme un rapporteur spécial pour le Pérou.